

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT A LA FORMATION**

**Stage en présentiel, à Valpré (Lyon)**

**L'écriture de haïku comme outil de coaching**

**PARTICIPANT**

**Nom** ..... **Prénom** .....

**Société** ..... **Fonction** .....

**Adresse**

.....  
.....

**Tel** ..... **Mobile** ..... **E-mail** .....

**ORGANISME PAYEUR**

**Société ou Organisme**

.....

**Adresse**

.....  
.....

**Tel** ..... **Mobile** .....

Je m'inscris à la session de formation : **Le haïku comme outil de coaching**

Sous forme d'un stage en présentiel

le vendredi 22 et samedi 23 mars et le vendredi 24 et samedi 25 mai

J'ai bien pris connaissance des conditions particulières de vente indiquées en page 3 et 4.

Montant du règlement

Tarif free-lance : 1050,00 € HT

Je joins un chèque d'acompte de 420,00 €TTC et je réglerai le solde huit jours avant le début du stage

Entreprise : 2100 € HT

Je joins un chèque d'acompte de 840 €TTC et je réglerai le solde huit jours avant le début du stage

Virement (Code IBAN : FR76 1027 8073 1100 0201 4184 543)

Chèque à l'ordre de Graines de sol/altérité

Fait à ..... le .....

Signature (\*):

Cachet de l'entreprise :

Pour valider votre inscription, merci de retourner ce formulaire et l'acompte à l'adresse ci-dessous.

## Conditions particulières

### Article 1 : Inscriptions

L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant ttc de la formation. Pour les particuliers, le règlement doit être fait, par virement ou chèque, après le délai légal de rétractation de 10 jours.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

### Article 2 : Prix

Est considérée comme "particulier", tout participant qui assume les frais de formation sur son budget personnel. Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la passation de la réservation. Nos prix comprennent l'animation de la session de formation sous forme d'ateliers d'écriture par e-mail ainsi que la documentation. Une facture est établie dès réception de votre acompte. Le solde restant dû doit nous parvenir au plus tard 8 jours avant le séminaire.

Pour tout participant bénéficiant d'une prise en charge par la Formation Permanente, nous vous ferons parvenir, sur demande, une convention de formation et, en fin de formation, une attestation de présence.

### Article 3 : Annulation et report

**En cas d'annulation** d'une inscription par Graines de sol/altérité®, pour quelque cause que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, si possible, 8 jours avant le début du stage concerné. Dans ce cas les sommes déjà versées pourront être, selon votre choix, reportées pour une session ultérieure ou bien remboursées.

**En cas de dédit** du fait du participant, l'annulation doit nous parvenir par écrit au minimum 15 jours avant le début du séminaire. En-deçà de ce délai, le séminaire est dû dans sa totalité. Si le participant ne répond pas à la première séance de la session de formation, la facture sera établie et devra être payée comme s'il avait assisté à cette session. S'il a commencé la formation et l'interrompt, de son fait, elle est due dans sa totalité.

**En cas de report d'inscription** à une date ultérieure moins de 8 jours avant le début du séminaire, l'acompte tient lieu d'indemnité de report et le nouveau séminaire est dû dans sa totalité.

#### **Article 4 : Formation**

Les conditions d'accès aux sessions de formation sont précisées dans la fiche de présentation.

Les sessions de formation ne pourront avoir lieu que dans la mesure où 60 % de l'effectif des participants prévus à une séance de formation seront atteints une semaine avant le début du stage. Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, la session de formation sera reportée, à une date ultérieure et les participants seront informés dans les conditions prévues à l'article 3.

#### **Article 5 : Copyright**

L'ensemble des documents remis par **altérité®** au cours des formations peuvent constituer des œuvres originales, déposés à l'INPI et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du responsable d'altérité®. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Les conditions générales de vente seront transmises avec la facture.